

"NOTES PRISES DE MOROUNDAVA A TSIMANANDRAFOUZANA"

CAHIER N° 13 DES NOTES MANUSCRITES

D'ALFRED GRANDIDIER

TEXTE PRESENTE

par Jacques LOMBARD

I - PRESENTATION

"... Il n'y a pas lieu, du reste, de s'étonner si nos connaissances géographiques sur Madagascar sont nulles. Les naturalistes peuvent assez aisément se procurer des animaux et des plantes, par l'intermédiaire des indigènes; souvent, du reste, dans les îles, les productions zoologiques et botaniques de la côte ne diffèrent que peu de celles de l'intérieur, et les côtes sont toujours plus ou moins abordables. En géodésie, il n'en est pas de même, et les renseignements qu'on recueille de la bouche des naturels n'ont de valeur qu'autant qu'on connaît déjà les principaux traits de la physionomie du pays et qu'on a un premier canevas général. Or des difficultés insurmontables avaient, jusqu'à mon dernier voyage, empêché toute exploration scientifique à Madagascar. Les Ovas s'étaient toujours opposés à ce qu'aucun étranger pénétrât dans l'intérieur de l'île : seule, la route d'Andouvourante à Tananarive avait été ouverte, de temps en temps, à quelques Européens. Les contrées du sud et de l'ouest sont indépendantes des Ovas, mais les habitants sont cruels et superstitieux, et aucun voyageur, jusqu'en 1866, n'avait osé s'aventurer au milieu d'eux.

"C'est dans le but de combler une partie des lacunes que je viens de signaler, que j'ai entrepris trois voyages successifs à Madagascar, le premier en 1865, le second en 1866, et le dernier de 1868 à 1870.

25 AVR. 1978
O. R. S. T. O. M.

Collection de Référence

EP

9133 ERM
ex 1

"Toutes les tentatives que j'ai faites sur la côte est, en 1865, pour pénétrer au coeur du pays, furent vaines. L'année suivante, je me décidai à explorer la région australe, espérant que, malgré le caractère rapace et superstitieux de ses habitants, je n'y trouverais pas les mêmes obstacles que sur la côte orientale. J'ai pu, en effet, parcourir une partie des vastes plateaux qui forment le sud de l'île, et rectifier des erreurs nombreuses sur la côte ouest.

"A mon troisième voyage, mes efforts furent enfin récompensés. En 1869 et 1870, j'ai traversé l'île trois fois, de l'ouest à l'est, dans toute sa longueur; une première fois, de la baie de Bombétoke à Tamatave, en passant par Tananarive; une seconde fois, de l'embouchure du Mouroundava à Mahanourou, et enfin, de Matsérouke (21°3' lat.S.) à Mananzarine. Plusieurs excursions au lac Tasy, au lac d'Alaoutre dans la province des Antsihanakes, aux sources du Mangourou, au pic d'Ankaratre, la plus haute montagne de Madagascar, m'ont permis de compléter mes études sur cette île curieuse. J'ai en outre visité environ 2000 kilomètres de côtes. Ce sont les résultats généraux de mes études géographiques pendant ces divers voyages, que je viens soumettre au jugement de l'Académie...."

Ainsi s'exprimait Alfred Grandidier, le 28 août 1871, devant les membres de l'Académie des Sciences, à son retour d'un long voyage à Madagascar.

Grand bourgeois, cultivé, tour à tour mathématicien et géographe, versé dans plusieurs disciplines, à l'image des savants de son époque, Grandidier quitte la France pour l'Inde, alors cathédrale de l'exotisme, au moment où l'orientalisme naissait à la littérature.

C'est l'Inde qui va le mener à Madagascar, l'Inde où il tombe malade et qu'il quitte pour se réfugier à Saint-Denis de la Réunion en 1865; de là, il gagne la "Grande Isle", atteint Tuléar en juin 1866, puis visite le pays Antanosy.

C'est après un retour en France en 1867 qu'il retrouve Tuléar en juin 1868 pour commencer un long périple à travers Madagascar. Pendant trois ans, Grandidier va promener son regard sur le pays malgache, faisant la part de ses préoccupations de savant et de ses jugements de valeur. Au cours de son voyage, il va noter au crayon, sur des cahiers d'écolier, les observations les plus diverses, au fil des marches, des rencontres, des découvertes, des événements... L'ensemble de ces observations sont consignées dans cinquante-deux cahiers manuscrits accompagnés d'annexes concernant la géographie physique.

Nous reproduisons ici l'un d'entre eux, qui nous intéresse particulièrement, puisque c'est le récit d'un voyage effectué en pays Ménabe où nous avons nous-même travaillé (Lombard, 1976). Avant d'en parler, nous allons présenter l'ensemble dont est extrait le cahier n° 13 ou les "Notes prises de Moroundava à Tsimanandrafouzana de mars à mai 1869", que nous avons choisi pour cet article.

1 - Les cahiers de notes d'Alfred Grandidier

Les manuscrits d'A. Grandidier ont été déposés en 1971 au

celui qui le retirait sans s'en
 braver le roy ou la barbe. Aucun
 J'hoïe ne se présente, mais un Arab
 valet tôte par avance autant que
 peur qu'il cogit se caillier ainsi la
 grâce de m, mais le m le chass
 ignominieusement, lui défendant de
 mettre le pied au Néouabé dorénavant
 et disent que s'il eût été Sataka
 il eût payé sa sabbé de la vie.

Vieux avait le ventre de femme
 excisés! — Le père de Zoumou-Comie
 le même nom. Il fit aussi en fin et
 un sacre à cause de relations dures.

Département de Madagascar du Musée de l'Homme par Monsieur le Professeur Millot qui en avait la charge depuis la mort de Guillaume Grandidier.

C'est grâce à la gentillesse et à la compréhension du directeur du Centre de Documentation du C. N. R. S. que N. Boulfroy, responsable du département, et moi-même, avons pu obtenir une reproduction sous forme de micro-fiches de l'ensemble de ces manuscrits. Nous avons alors procédé à un classement de ces documents en deux séries.

La matrice ou négatif des micro-fiches, permettant d'en obtenir d'autres copies, a été déposée au Département de Madagascar et trois copies ont été réalisées (une pour l'Université de Madagascar, la seconde pour la bibliothèque de l'O. R. S. T. O. M. et la troisième pour le Musée de l'Homme. La série A est intitulée : "Notes manuscrites prises au cours du voyage d'A. Grandidier à Madagascar (Juin 1868 à Juillet 1870)". La deuxième série ou série B est intitulée : "Itinéraire, Géographie physique et Mathématique" et regroupe dix-neuf cahiers. Nous la citons ici pour mémoire, car cette partie nous intéresse moins directement; par contre, nous allons présenter la liste complète des trente-trois cahiers de la série A, qui sont, à nos yeux, susceptibles d'intéresser, en particulier, les historiens et les anthropologues.

Notes manuscrites prises au cours du voyage d'Alfred Grandidier à Madagascar (Juin 1868 à Juillet 1870)

- Cahier n° 1 - Iavibolo - latitude approchée $S=24^{\circ}15'$, sur la côte Sud-Est de Madagascar, visité du 3 juin 1868 (au soir) au 14 juin 1868 (au soir).
Notes sur la côte S-E de Madagascar.
Pages 1 à 41 du ms. original.
- Cahier n° 2 - Notes sur Tuléar et les Antifiherena (1869).
Pages 42 à 173 du ms. orig.
- Cahier n° 3 - Notes sur Tuléar et les Antifiherena (1869).
Pages 174 à 191 du ms. orig.
- Cahier n° 4 - Notes prises à Tuléar sur les Sakalaves Antifiherena en 1868.
Pages 192 à 197 du ms. orig.
- Cahier n° 5 - Notes sur les rois Andrevola du Fiherena (Tuléar).
Pages 198 à 202 du ms. orig.
- Cahier n° 6 - Notes sur M. Roche (Eloge des Malgaches, leurs moeurs).
Pages 203 à 207 du ms. orig.
- Cahier n° 7 - Voyage chez les Antanosy, 1ère partie, Octobre 1868.
Pages 208 à 311 du ms. orig.
- Cahier n° 8 - Voyage chez les Antanosy, 2ème partie, Octobre 1868.
Pages 312 à 397 du ms. orig.
- Cahier n° 9 - Notes prises sur les Antanosy, le livre de Flacourt à la main, 1ère partie.
Pages 398 à 429 du ms. orig.
- Cahier n° 10 - *Id.*, 2ème partie.
Pages 430 à 488 du ms. orig.
- Cahier n° 11 - Voyage à Salara, Besamba - Notes sur les Mahafaly, Janvier 1869.
Pages 489 à 528 du ms. orig.
- Cahier n° 12 - Notes sur les Sakalaves. De Tuléar à Morondava, Janvier-Février 1869.
Pages 529 à 568 du ms. orig.

- Cahier n° 13 - Notes prises de Morondava à Tsimanandrafouzana, Mars-Mai 1869.
Pages 569 à 629 du ms. orig.
- Cahier n° 14 - Notes prises à Morondava, Janvier 1870.
Pages 630 à 720 du ms. orig.
- Cahier n° 15 - Notes de Tsimanandrafozana à Madzanga (Majunga).
Pages 721 à 847 du ms. orig.
- Cahier n° 16 - Voyage de Morondava à Madzunga (Majunga) en 1869 (Vazimba).
Pages 848 à 924 du ms. orig.
- Cahier n° 17 - Notes de Maintirano à Madzanga (Majunga) par Nosy-Be.
Fini le 31 août 1869.
Pages 925 à 992 du ms. orig.
- Cahier n° 18 - Notes de Madzunga (Majunga) à Tananarive, 1ère partie, jusqu'à Trabonjy, du 15 au 30 Août 1869.
Pages 993 à 1082 du ms. orig.
- Cahier n° 19 - Notes de Madzunga à Tananarive, 2ème partie, Septembre 1869.
Pages 1083 à 1158 du ms. orig.
- Cahier n° 20 - Notes sur Imerina et les Hova. Le 25 Septembre 1869 à Tananarive. Renseignements dûs à l'obligeance de Mr Laborde, Consul de France.
Pages 1159 à 1259 du ms. orig.
- Cahier n° 21 - Notes sur Imerina, 2ème partie.
Pages 1259 bis à 1380 du ms. orig.
- Cahier n° 22 - Notes sur Imerina.
1° - Suite du voyage de Laborde à Manarinerina.
2° - Notes sur les Hova.
3° - Fin du voyage de Laborde à Manarinerina.
4° - Notes sur les extraits pris dans Ellis.
Novembre-Décembre 1869.
Pages 1381 à 1525 du ms. orig.
- Cahier n° 23 - Notes sur Imerina.
Description du deuil de la Reine. Kabary du fandroana.
Mort de Radama II.
Pages 1526 à 1653 du ms. orig.
- (Ce cahier se termine à la page 1653 et le suivant commence à la page 1665 - ces onze pages ont-elles été perdues ou y a-t-il une erreur de pagination ?) (*)
- Cahier n° 24 - Notes sur les Hova prises sur les extraits de l'Histoire d'Ellis (corrigées et contrôlées), Janvier 1870.
Pages 1665 à 1797 du ms. orig.
- Cahier n° 25 - Notes sur Imerina. Notes prises sur les Vazimba (depuis 1848 à 1856) et les Sakalaves prises à Manja (depuis 1856).
Pages 1798 à 1876 du ms. orig.
- Cahier n° 26 - Voyage d'Antsihianaka du 12 Octobre au 6 Novembre 1869.
Pages 1877 à 1944 du ms. orig.
- Cahier n° 27 - Notes de Morondava à Manja et Midongy, Mars 1870.
Pages 1945 à 2012 du ms. orig.
- Cahier n° 28 - Notes de Midongy à Mananzarina, Avril 1870.
Pages 2013 à 2089 du ms. orig.
- Cahier n° 29 - Notes sur les Betsileo, Antanala, Zafi-Raminia et Antaisaka. Eléphant de pierre. Pages 2090 à 2191 du ms. orig.
- Cahier n° 30 - Notes de Mananzarina à Matitatana.
Pages 2198 à 2265 du ms. orig.

(*) Note de l'auteur.

- Cahier n° 31 - Notes prises du 10 Mai 1870 au 28 Mai 1870. Pages 2266 à 2329 du ms. orig.
Moeurs du peuple Zafindriambelona, Vorimo, Betsimisaraka du Sud, etc... Pangalanes du Sud-Est.
- Cahier n° 32 - Notes prises en Juin-Juillet. Pages 2330 à 2438 du ms. orig. Notes sur les Ovas, Antankayes et Betsimisarakas.
- Cahier n° 33 - Notes extraites des articles de Wilkinson (Commercial Gazette) de Septembre 1861 au 7 Août 1862;
Notes prises de Tananarive à Tamatave (quelques passages sur l'histoire hova).
Lettre écrite à Packemham sur la corvée religieuse (copie).
Pages 2439 à 2487 du ms. orig.

Enfin, la série A contient sept cahiers (cahiers 12 à 16 et cahiers 25 et 27) qui concernent le pays Menabe et dont nous nous proposons de réaliser une édition critique sur le modèle du cahier n° 13 qui est présenté ici.

Il serait fortement souhaitable, à notre avis, qu'une édition intégrale destreinte-trois cahiers manuscrits viennent compléter ce premier travail. Les notes de Grandidier possèdent, en effet, cet avantage indéniable de constituer un document à l'état brut qui apporte quantité d'informations précises et inédites malgré les quelques erreurs relevées ici et là.

2 - Le cahier n° 13

a - La transcription du manuscrit

Le manuscrit de Grandidier a été transcrit dans sa forme originale sans modification aucune, en particulier pour l'orthographe, qui est celle de son époque. Nous avons seulement ajouté quelques conjonctions (placées entre crochets), chaque fois que cela était nécessaire pour la compréhension du texte, dans la mesure où cette omission correspondait à un oubli de l'auteur, et non pas pour en corriger le style.

La pagination originale du cahier a été reproduite dans la marge et le texte édité est donc haché par des barres qui correspondent à chacune des pages du manuscrit.

Enfin, et comme cela est de coutume maintenant, nous avons souligné les termes malgaches, à l'exclusion des noms propres.

b - Les notes et commentaires

Grandidier utilise une translittération personnelle du malgache et nous avons donc renvoyé systématiquement en note tous les termes (communs ou noms propres) qui demandaient à être adaptés au malgache officiel, sauf dans deux ou trois cas particuliers où cette opération s'est révélée ambiguë. D'autre part, certains noms propres sont présentés en note sous une forme orthographique correcte à l'exclusion d'un commentaire dans la mesure où il était difficile de situer le personnage en question.

Certains commentaires pourront paraître superflus pour un public averti, mais notre intention était de rendre ce texte aussi largement accessible qu'il puisse l'être, dans la mesure où il s'agit de notes personnelles, qui n'étaient pas destinées à la publication. En ce sens, nous avons opté pour une formule intermédiaire, apportant un commentaire pour la plupart des points évoqués, même s'ils sont supposés connus du "spécialiste".

Précisons également qu'un terme qui a déjà été l'objet d'une note n'est pas repris comme tel dans la suite de l'énoncé, et est donc considéré comme connu. Les noms communs sont néanmoins tous soulignés même s'ils sont reproduits à plusieurs reprises.

Les noms de plantes sont assortis de leur détermination botanique, quand il s'agit d'un terme spécifique qui ne prête pas à confusion. Dans les autres cas, nous avons utilisé le terme générique quand il existe plusieurs variétés d'une même espèce, qui ne sont pas l'objet d'une dénomination particulière (*hazomalagna* ou *satrana*, par exemple).

Enfin, la plupart des termes géographiques cités sont reportés sur la carte jointe, qui montre l'itinéraire suivi par A. Grandidier.

c - La lecture du cahier

Il n'entre pas dans notre propos de présenter une analyse du travail de Grandidier, d'autant que cette analyse ne peut se fonder sur un seul texte. C'est une étude que nous avons l'intention de réaliser à l'occasion de la publication des sept cahiers qui concernent le Menabe.

Nous nous contenterons donc de présenter à grands traits le texte qui nous concerne ici pour en souligner l'intérêt et laisser le lecteur juge de ses impressions.

En faisant appel à notre connaissance de l'ensemble des cahiers de Grandidier, nous pouvons distinguer chez l'auteur plusieurs personnages, qui contribuent à lui donner sa perception de la réalité malgache :

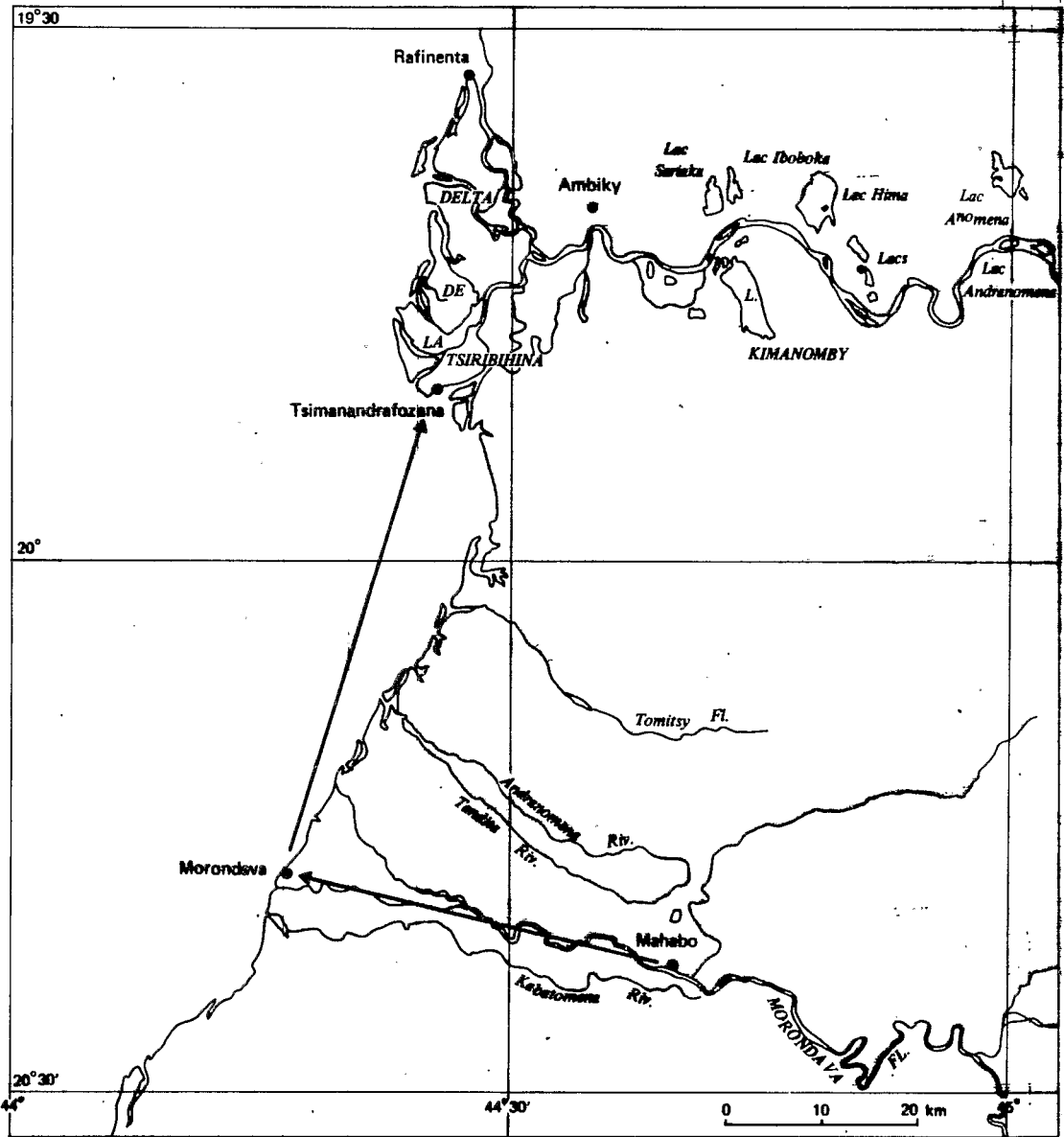
- Le *naturaliste*, d'abord, soucieux de réaliser un inventaire systématique et précis de la flore et de la faune.

- L'*ethnologue* et le *chroniqueur*, ensuite, qui nous apportent des détails sur la vie sociale (les règles de mariage, le sororat et l'endogamie dynastique), sur la vie politique et le comportement des princes, sur l'organisation judiciaire et la vie quotidienne.

- Le *diplomate* aussi, reçu par le représentant de la monarchie merina à Mahabo et par l'ancienne reine Naharova dans le Menabe indépendant.

- Le *moraliste*, enfin, et encore ce terme est-il un euphémisme, qui porte un jugement sur la "sexualité" des Sakalava, s'inquiète du sort d'une vache ou rit de la parure des femmes.

Naïvement peut-être, à son corps défendant sans doute, Grandidier va ainsi jouer le rôle d'un espion, évaluant les richesses du pays, étudiant ses voies de communication, sondant la puissance de ses chefs, pour inonder le ministère de documents recommandant l'intervention, tentatives qui mettront un certain temps à trouver leur juste aboutissement...



Le voyage de Grandidier de Mahabo à Tsimanandrafoza (avril-mai 1869).

II - LE MANUSCRIT DE GRANDIDIER

Notes prises de Moroundava (1) à Tsimanandrafouzana (2)
(Mars - Mai 1869)

- 569 Il n'est pas vrai que Soumounga (3) ait fait tuer un ou deux soldats pour teindre de leur sang les pieux de son entourage (4). Il / avait à son service un Sakalava du Sud qu'il soupçonnait d'entretenir des relations avec ses femmes autant par les rapports de sa garde de cafres (5) que par l'odeur de graisse qu'il avait plusieurs fois cru sentir et que lui seul et ses femmes employaient. Il profita de ce qu'on faisait son entourage pour faire appeler le bourreau et lui dire : il nous faut un taureau pour la cérémonie propitiatoire, va voir s'il est dans sa case. Le roi se servait d'un langage / figuré pour éviter les supplications de ses femmes. Le bourreau prévenu alla voir si Bourétiki (6) était dans sa case, et annonça que le taureau était prêt. Ordre de le tuer fut donné, et après le meurtre (7), le roi prenant une mèche de cheveux alla chez ses femmes à qui il demanda si elles reconnaissaient et les cheveux et l'odeur. Comme c'était un roi riche en méchancetés, le peuple lui en prêtait qui ne lui revenait pas.

(1) Morondava. Ville située à l'embouchure du fleuve Morondava, au bord de la mer.

(2) Tsimanandrafoza. Village très important à cette époque mais quasi abandonné maintenant et situé dans la partie Sud du delta du fleuve Tsiribihina. Ce village était autrefois occupé par des métis Vezo-comoriens et des Indiens qui assuraient une grande partie du commerce d'importation et d'exportation dans cette région de la côte Ouest de Madagascar.

(3) Somongae ou Andriamandilatsarivo. Roi de la dynastie Andrevola du Fiherena (Sud du fleuve Mangoky) qui trouva la mort au cours de la guerre opposant les Masikoro et les Bara en 1859. Son nom peut se traduire par : "A qui l'on a joué un mauvais tour". Voir, à ce propos, BIRKELI (1926, p. 46) et FAGERENG (1971, p. 67).

(4) Entourage. Palissade de pieux épointés qui entouraient les cases composant la résidence royale (*lapa*). Ce privilège résidentiel était réservé au roi et à certains groupes nobles. Dans les villages actuels, les familles les plus riches regroupent ainsi plusieurs maisons à l'intérieur d'un enclos.

(5) Cafres (de l'arabe *kāfir* ou incroyant). Nom donné aux personnes d'origine africaine dans les anciens écrits concernant Madagascar (COACM, 1903-20). Il s'agit ici de Makoa, originaires du Mozambique et qui étaient établis sur la côte Ouest, entre Maintirano et Morondava. Le terme "cafres" s'oppose au terme "bouque" qui désignait les Malgaches dans la même littérature.

(6) Boretiky. Le "Sakalava du Sud" condamné par le roi.

(7) Le souverain du Menabe se dénommait *mpagnito* ou "celui qui tranche", au sens propre comme au sens figuré. Les princes, à cette époque, exerçaient une justice directe, en siégeant, entourés de leurs conseillers, à l'ombre d'un tamarinier. La sentence rendue était immédiatement exécutoire, et c'était là un des attributs essentiels du pouvoir politique (cf. *Kabary*, notes 37 et 47).

Quelque fois Soumounga (Diamandilatsharrivou) (3) donnait des boeufs de 5 à 6 ans à des Sakalavas qui devaient pour les tuer ne se servir ni de bâtons, / ni de sagayes, ni de balles, ni même de leurs mains, mais de leurs dents (8). Quel horrible spectacle devaient présenter ces gens mordant aux lèvres, aux oreilles, aux yeux, aux parties sexuelles, au ventre, cette malheureuse bête; ils étaient dégoûtants de sang. Ils arrivaient à leurs fins - D'autre fois, il fallait pour gagner le boeuf, l'amener en le portant ou le trainant, sans corde aucune, à un marais ou à une rivière où on devait alors le noyer !

Vinany (9) donnait une piastre (10) à qui voulait recevoir un coup de poing de lui, et c'était un colosse... Il donna / 4 piastres à celui qui voulait faire un trajet de plusieurs centaines de mètres avec un charbon ardent sur la tête : un homme consentit qui revint avec les cheveux et le crâne brûlés; il gagna. - Une autre fois, il fit passer à la nage une rivière pleine de caïmans à un homme portant son fusil à la main et un morceau de viande sur la tête. L'homme gagna le fusil. Une autre fois; il rassembla ses *fihîèzes* (11) et du peuple aux latrines en plein air et piquant une épingle au milieu d'un des produits spéciaux à l'endroit, proposa 10 piastres à / celui qui le retirerait sans s'embrenner (12) le nez ou la barbe. Aucun *fihîèze* ne se présenta, mais un arabe voulut tenter par avarice autant que parce qu'il croyait se concilier ainsi les grâces du roi; mais le roi le chassa ignominieusement, lui défendant de mettre le pied au Ménabé dorénavant, et disant que s'il eût été Sakalava, il eut payé sa saleté de la vie (13).

(8) Il s'agit en fait d'une variante très originale du *tolon'omby*, jeu qui consiste à combattre un taureau en le saisissant selon certaines prises de façon à le fatiguer pour ensuite l'abattre.

(9) Vinany Tarane. Roi du Menabe, succède à son père Andrianilainarivo en 1837. On ne connaît pas la date de sa mort, mais sa soeur Naharova lui succédera dans les années cinquante. Son règne fut marqué par un conflit avec son frère Holagnitse, qui désirait s'emparer du pouvoir à sa place. Voir GUILLAIN (1845, pp. 126-128 et 318-320), SAMAT (1932, pp. 74-75) et FAGERENG (1971, pp. 29-31). Son nom posthume est Andrianatahoranarivo ou "Prince craint par des milliers".

(10) Piastre. Al'origine, "piastre espagnole" de 8 réaux, puis thaler autrichien et pièce de 5 F français. Les piastres étaient utilisées pour les échanges commerciaux selon leur poids en argent, et pouvaient ainsi être divisées en plusieurs parties.

(11) *Fihîtse*. Fonctionnaires, soldats ou esclaves du roi qui composaient sa suite ou constituaient son escorte (*vaveâ*).

(12) Embrenner (se salir avec des excréments). Terme archaïque utilisé à propos des enfants qui se salissent.

(13) Allusion à la tradition d'origine du clan Antambý dans le Menabe (LOMBARD, 1976, pp. 182-188). L'ancêtre de ce groupe est connu pour avoir retiré avec ses lèvres une aiguille déposée dans des excréments. Il s'agit vraisemblablement du groupe Antanandro chassé de l'Ouest au moment de la constitution du "royaume de Mahabo" au XVIIe siècle, et dont les descendants ont ainsi acquis un statut de "parias". L'utilisation de cette tradition pour définir les "Arabes" (ici sans doute Antalaotres ou Comoriens) exprime clairement la place qu'on leur réservait dans la société sakalava.

574 Vivany ouvrait le ventre des femmes enceintes ! - Le père de Zoumane (14) commit le même crime : il força aussi un frère et une soeur à avoir des relations devant / lui; en cas de désobéissance, il devait les tuer. Les malheureux moururent de honte (et aussi de crainte superstitieuse) peu après (15).

Hazoumalan (16) signifie bois puant. C'est le bois de balancier (17); il sent la punaise; il est incorruptible dans l'eau et à l'air.

575 Les Bars (18) qui reviennent de voyage doivent, avant de donner *Salam* (19) et de parler à qui que ce soit, entrer dans leur case dont ils ferment la porte, et ce n'est qu'après une conversation intime avec leur femme / qu'ils sortent et vont causer avec les parents et amis. En sortant, ils tirent souvent des coups de fusil (20).

Il y a dans le Sud de Mahabo à 4 ou 5 heures de marche (?) le mont Andrangouni (21), dans l'est de Manharrivou (22). Aucune fable que je sache ne court sur cette montagne, nommée Fangouri (23) par Leguével de Lacombe.

(14) Zoumane. S'agit-il de Zoma Fiakara Ravavane (Andrianihanignarivo) ou "Prince regretté par des milliers" ? Ce roi Andrevola régna sur le Fiharena dans le dernier quart du XVIIe siècle (voir BIRKELI, 1926, p. 51; A. et G. GRANDIDIER, COACM, t. 4, pp. 289 et 492; et FAGERENG, 1971, pp. 60-62).

(15) Les interdits portant sur les relations entre frères et soeurs sont très strictement observés dans la société sakalava. La dynastie, toutefois, ne respectait pas cette règle car les contraintes de l'endogamie la plus stricte amenait le souverain à prendre comme première femme (*valy-be*) sinon une soeur réelle, du moins une soeur classificatoire.

(16) Hazomalagny. Faux camphrier. Ce bois exhale une odeur caractéristique, d'où son nom. Il possède la double particularité de résister à la putréfaction et d'éloigner les insectes, en particulier les termites, de sorte qu'il a été largement utilisé comme matériau de construction des tombeaux et des cases royales, et pour certains rituels.

(17) Balancier de pirogue ou *fagnare*.

(18) Bara. Unité politique constituée par la dynastie Zafimagnely (XVIIe siècle). Voir BOIN et MOUVEAUX (1897). Les Bara sont éleveurs de boeufs, autrefois nomades, et vivent sur les plateaux qui s'étendent au Sud-Est du Menabe.

(19) *Salama* (de l'arabe *salam*). Terme de salutation utilisé pour dire le bonjour.

(20) L'absence du mari, sauf en cas de guerre, est souvent l'occasion de comportement adultère de la part de sa femme. Au cas où ce comportement serait devenu de notoriété publique, le mari est fondé à en demander réparation à son rival. Le préjudice moral sera alors évalué en termes de boeufs...

(21) Andrangony.

(22) Maharivo. Fleuve qui prend sa source dans la région de Mandabe et se jette dans la mer au Sud de Morondava.

(23) Fangory (voir note 67). Les explications données par LEGUEVEL de LACOMBE sont souvent fantaisistes.

Touvoukère (24) et le commandant Ova de Mahabo m'envoient le cadeau de la reine au bord de la mer par Rasoumetouse (25), prince de sang, 7ème honneur (26) et le 2ème commandant d'Andakabe (27) et une suite; c'était un boeuf, deux cochons gras, des volailles et douze tentes (28) de riz pilé.

576 Je les remercie et fais un petit cadeau aux envoyés - Rasoumetouse me raconte que / la rivière étant trop forte, ils appellent un homme avec sa pirogue qui était de l'autre côté. L'homme ne veut pas entendre on envoie un nageur. Il refuse. Forcés de retourner à Mahabo, ils se plaignent à Touvoukère qui envoie ses 40 caffres le piller sans lui laisser même les pierres sur lesquelles ils posent les marmites (29).

577 Quand un Sakalava arrivant de voyage va visiter une famille qui a perdu un de ses membres, il commence à tirer quelques coups de fusil à la porte avant de donner le *salama*, ce sont les pleurs pour le malheur. Antoine fait cela pour Manoumbi dont le fils Tonin était mort peu avant. /

Les Antan-Androus (30) sont les Betsileos. *Mangouke* (31) signifie noir.

Les Bars, en arrivant au bord de la mer, boivent de l'eau salée pensant ainsi éviter les maladies des contrées basses.

Dans les mariages Sakalaves, les amies de la femme vont la chercher chez elle ou à son arrivée près du village, puis la conduisent chez le père du marié (ou son représentant) où est préparé un repas de riz et de volailles ou cabri ou boeuf; tous les assistants mangent, les conjoints pour la seule fois de la vie dans une même assiette (coutume indienne). Ensuite les amies escortées de leurs esclaves (32) conduisent la mariée à son domicile nouveau. (Mariage de Tsilé et de la petite fille de Tsimidsale à Mouroundava). Quand

(24) Tovoukère. Prince de la dynastie Maroseragna, mis en place par l'administration merina au moment de son installation à Mahabo (GUILLAIN, 1845).

(25) Rasoametoza.

(26) Echelle hiérarchique en usage chez les militaires d'Imerina (de 1 à 12).

(27) Andakabe. Fortin merina situé au Sud-Est du Menabe.

(28) Tentes. Pièces de toile qui faisaient partie de l'équipement du soldat français et qui, assemblées, permettaient de construire une tente-abri légère. La tente en tant que partie constitue ici une unité de mesure.

(29) Souvent, la condamnation prononcée par le souverain à l'encontre d'un individu était le pillage de tous ses biens. Les pierres dont il est question ici sont au nombre de trois et forment un triangle à l'intérieur duquel on dépose les brindilles pour alimenter le feu, le tout constituant le foyer sur lequel on dépose la marmite.

(30) Antanandro. C'est le nom archaïque des Betsiléo dont on a vu (note 13) qu'ils occupaient la côte Ouest avant l'arrivée des Sakalava.

(31) Mangoky. C'est aussi le nom du fleuve qui limite le Menabe au Sud.

(32) Signe de richesse, de puissance et d'honneur.

578 c'est une seconde femme (33), / l'habitude est de mettre les deux femmes en présence, chacune entourée de ses amies, les deux épouses se regardent en se fixant, et celle qui baise la première les yeux doit avoir une moindre autorité sur le mari que l'autre. Quand aucune ne baise les yeux, alors les amies, après un certain laps de temps, tendent un *lamba* (34) entre les rivales, et ensuite elles se saluent, et chacun retourne chez soi.

579 Les cousins germains ne peuvent se marier entre eux : c'est *fali* (35). Il faut tuer le boeuf dans ce cas là forcément (36); au reste c'est rare. Il en est de même des femmes du beau-frère, comme j'ai déjà dit. Les soeurs de votre / femme peuvent avoir des relations avec vous sans craindre de *kabar* (37). La fraternité de sang entraîne pour le mariage les mêmes obligations que la vraie fraternité; vous couchez avec la femme de votre *fatidrah* (38) mais pas avec sa mère.

Il y a une famille (celle du chef de Rafinenté (39) qui a l'habitude immémoriale d'entretenir des relations avec les soeurs, les frères, les pères et les filles, etc. C'est dit-on, la seule. Les rois qui n'ont pas de *fali* font de même quelquefois (40).

580 La poltronnerie fait parler les Sakalavas malades qui ne s'occupent pas s'ils / auront à rougir de l'acte confessé. Aussi s'accusent-ils souvent en nommant la personne, lorsque le *siquil* (41) dit

(33) Les Sakalava sont polygames (du moins, à cette époque) et il existe trois termes pour désigner les différentes femmes d'un même homme : *valy-be* ou première femme; *valy-masay* ou seconde femme; enfin, *valy kely* (littéralement "petite femme") ou troisième femme. En général, la résidence est patri-virilocale.

(34) Pièce d'étoffe qui, drapée, constituait l'essentiel du costume.

(35) *Faly*. Interdit au niveau des règles sociales.

(36) Il s'agit de la cérémonie de l'*ala faly* ou levée de l'interdit, requise lorsqu'il existe un doute sur la possibilité de liens de parenté entre les futurs conjoints.

(37) *Kabary*. Littéralement discours, assemblée réunie par le roi et justice royale. Ici, il s'agit du procès qui est intenté à celui qui transgresse l'interdit.

(38) *Fatidrá*. Parenté de sang. Le *fatidrá* est considéré à l'égal d'un frère et subit donc les mêmes interdits.

(39) Rafinenta. Village situé dans la partie Nord du delta de la Tsiribihina et qui était un important port de traite au XVIIIe siècle. Le chef en question est vraisemblablement un Misara (groupe cadet de la dynastie). Les Misara étaient installés à Rafinenta et dans la région du Bemarivo (Kekarivo).

(40) C'est l'endogamie dynastique (cf. note 15).

(41) *Sikily*. Divination par les graines, pratiquée par les devins-guérisseurs (*ombiasa*) avant de prononcer leur diagnostic (RABEDIMY, 1976).



La famille et l'escorte de Samat à Morondava.
Cliché sans numéro provenant du Fonds Grandidier
de Tsimbazaza, Tananarive.

qu'ils ont eu des relations avec un *fali* (42), ce qui est vrai pour beaucoup.

Les maîtres sont responsables des actes de leurs esclaves.

Une petite fille perd un petit grain d'or inférieur en volume à un pois avec quelques branches de collier bleu. Elle accuse un noir (43) d'être cause de la perte, parce que le noir l'avait agacée et s'était porté à des attouchements dont elle s'était défendue, quoique sujette à caution. Le maître eût du rendre le *voulamena* (44), et s'il ne l'eût fait de son vivant, les petits enfants ou les enfants de
 581 ses / petits enfants eussent été un beau jour attaqués parce que leur grand-père eût été cause de la perte du *voulamène*, et il aurait fallu vendre au moins un esclave, les enfants des témoins ayant été là; car tout se transmet d'une manière étonnante chez ces peuples intéressés. Mais voilà que Samat (45) trouve le collier dans sa maison où la petite fille l'avait laissé tomber. On le restitue, et comme le noir, mauvais sujet, avait été accusé injustement, il veut se faire justice
 582 lui-même; et enlève le *lamba* (46) de la petite fille, fait répréhensible; il eût dû réclamer une indemnité en *kabar* (47), s'il la voulait. Alors son maître est obligé de payer / une petite amende pour son noir. Entre connaissance cela ne va jamais loin. Mais la loi est là.

Qu'un homme entre chez une parente *fali* la nuit et lui demande en la réveillant à avoir des relations avec elle, celle-ci, si elle ne veut pas, crie d'ordinaire pour ameuter le village et peut alors l'injurier, l'insulter de toutes manières sans craindre de *kabar* : *Mandsar tsira* (48), va d'abord avoir des relations avec ta mère, puis tu viendras, etc.

Si un noir entre chez une femme libre la nuit pour faire des propositions, elle peut s'en emparer, et le maître / doit, pour le ravoir,
 583

(42) C'est-à-dire une personne avec laquelle les relations sont interdites. Selon les groupes, l'interdiction de mariage peut remonter jusqu'à la sixième génération ascendante et concerne alors tous les descendants. Le système est donc résolument exogamique, sauf pour le groupe dynastique comme on l'a vu précédemment.

(43) Voir à ce propos la note 5. Les "cafres" étaient également qualifiés de "noirs".

(44) *Volamena*. L'or.

(45) Samat. Commerçant français qui vivait à Morondava depuis 1842 et dont une partie de la correspondance avec A. GRANDIDIER se trouve déposée au Département de Madagascar du Musée de l'Homme. Les descendants de Samat constituent maintenant un groupe lignager (*firazagnana*).

(46) Enlever le *lamba* d'une femme est une manière de l'accuser publiquement d'adultère; d'où l'injure faite à la petite fille.

(47) *Kabary* (cf. note 37). La résolution des conflits se fait par un *kabary* entre les parties concernées (par extension du sens plus restreint de justice royale).

(48) *Manjary sira* (litt. : "que tu deviennes du sel"). Il existe un interdit rigoureux qui touche le ramassage du sel en pays Sakalava-Menabe; d'où l'injure.



Officiers hova de Mahabo (Menabe)
Cliché n° IX Aa n°22 (Fonds Grandidier).

payer sa contre valeur. Sauf à Fiérène (49) où les femmes sont plus dévergondées, les cafres n'ont guère de femmes libres.

Il paraît que de ce siècle, il n'est venu comme blancs (sous le règne de Mathantarrivou, Ramitraha) (50) que Mr. le Cap. Douderot qui a fait de la salaison et un matelot accompagné d'un mousse (naufragés ou déserteurs ?).

Au Ménabé lorsqu'un individu meurt au loin et qu'on ne peut avoir son corps, on enterre son oreiller et sa natte.

A Mahab (51), en Mai 1869, nous payons le riz, 15 francs les 75 kilos au détail.

584 Lorsqu'une transaction se fait à l'amiable devant les officiers, et que l'une des parties / ne remplit pas les conditions posées et acceptées officiellement, l'autre partie peut faire sortir la sagaye *qui ne ment pas* (52), la sagaye de la reine Ova, qui présentée à l'individu ne lui laisse aucun répit; on lui prend des esclaves et des boeufs pour la somme voulue, ou on le vend, s'il n'a rien.

Le palmiste de *Kalalou* (53), ou dattier malgache, est bon à manger. Les dattes sont insignifiantes à cause de leur petitesse.

Les *takiloutses* (54) ou pois (*sic*) à gratter sont très nombreux dans le Ménabé Ova, et sont fort ennuyeux. on se gratte pendant 4 à 5 heures; la démangeaison est terrible. On arrête dit-on la démangeaison par la friction des cendres chaudes.

585 Remède contre la dysenterie des négriers : prendre moitié suif et moitié lait chaud, et boire 2 ou 3 fois un verre ordinaire. Le goût n'est pas mauvais. /

L'expression de *marine lavitse* (55), près et loin, pour dire assez loin, est curieuse.

(49) Fiherenena. Province et ancien royaume Andrevola situé entre les fleuves Mangoky et Onilahy.

(50) Ramitraha (nom posthume : Andriamahatantearivo ou "Le Prince qui supporte les milliers"). Prince qui régna sur le Menabe (Mahabo) à partir de 1810 et mourut en 1834. Les premières expéditions militaires merina en pays Menabe remontent à cette époque (1820, 1822), et Radama, souverain de l'Imerina, épousa en 1822 une fille de Ramitraha en manière de traité de paix.

(51) Mahabo. Ville située à cinquante kilomètres à l'Est de Morondava et résidence des princes Maroseragna au XVIIIe siècle.

(52) Souligné dans le manuscrit. En malgache, *tsitialainga* ou "qui n'aime pas le mensonge". Cette sagaie est le symbole de la délégation de pouvoir.

(53) *Kalalo*. Palmier-dattier introduit par les Arabes à Madagascar.

(54) *Tainkilotse*. *Mucuna pruriens* DC., Légumineuses. Ce remède est particulièrement efficace; nous l'avons expérimenté nous-mêmes, il y a quelque temps, dans cette région.

(55) *Marine lavitse*. C'est-à-dire pas très loin.

La liane caoutchouc s'appelle *arakatse* (56) au Ménabé.

Le malgache véritable est un esclave de boeufs.

Les Sakalavas se donnent la main en mettant le pouce sur le pouls (creux de pouce contre creux de pouce), lorsque la personne a eu une grande maladie, un grand bonheur, etc. etc.

Mahab

(Du 29 Avril au 4 Mai 1869)

Réception au son de la musique (57) : 7 à 800 assistants, autant d'officiers que de soldats; ils sont mieux habillés et moins ridicules qu'à Andakabé, quoiqu'encore loin de la perfection. Les femmes en chiens habillés, les bas tombant sur les souliers / et la tête ornée de nombreuses fleurs artificielles passées pour lesquelles les dames Ovas professent une passion malheureuse, sont assises le long du côté Est de la case de la reine. Les officiers, suivant leurs rangs, partent en ligne à angle droit du coin N-E (58) de la case, puis les quelques soldats. Un banc est mis dans l'espace vide pour nous - A l'arrivée, la musique joue; puis nous nous arrêtons et le commandant Rainisaholi, 12ème honneur (59), porte le salut de la reine vers l'Est; la musique joue l'air national. Ramanansoua (60), 12ème honneur porte le salut du commandant, la musique joue l'air de son grade; puis il porte le mien (assimilé à un officier supérieur, je suis regardé 12ème honneur), et la musique rejoue, puis arrive celui de Ramanansoua porté par un 11ème honneur. Là s'arrêtent les saluts, mais il est des lieux comme Andakabé, où jusqu'aux plus bas honneurs, on se porte des saluts, si bien que cela dure indéfiniment. On doit écouter son salut debout et le chapeau à la main. Puis nous nous asseyons; le commandant nous félicite de notre arrivée, nous raconte les nouvelles de la capitale et du pays, à quoi nous répondons que nous sommes heureux d'être auprès d'eux et donnons les nouvelles du bord de la mer. On va se serrer la main et on va chacun chez soi. La case de Rainiladrive (61) nous avait été assignée, grande et confortable pour le pays. Nous étions escortés des principaux Vèzes (62) qui se sont mis sous la protection de Samat, si bien qu'avec les cafres nous étions plus de 35. Tant que nous sommes

(56) *Arakatse. Entada scandens* Benth., Légumineuse.

(57) Il s'agit d'une réception donnée par le gouverneur merina qui administre la partie Sud du royaume Menabe. Grandidier utilise ici le terme Hova (Ova) pour définir les personnes originaires des Hautes Terres.

(58) Le Nord-Est est le coin des ancêtres dans la maison malgache. C'est dans cette direction que l'on se tourne lorsque l'on adresse une prière à la divinité, et c'est aussi le lieu symbolique du pouvoir politique.

(59) Rainisaholy.

(60) Ramanantsoa.

(61) Rainiladrivo.

(62) Vezo. Population de pêcheurs qui vit le long de la côte Ouest, de la baie de Saint-Augustin à Maintirano.

588 restés, en dehors du *Fama* (63), nous avons été nourris, nous et les Vêzes chez le commandant / ou les officiers principaux. Bonne et grande hospitalité. Leurs repas se composent de riz, de cochons, boeufs, volailles rôties dans la graisse. On porte toujours quelques santés.

Rainivao qui est à Mahabo depuis 28 ans me dit que les bois noirs dont le plus gros (une petite brasse de circonférence) est à la porte Sud du fort (les autres sont de moitié moindres) ont été apportés de Tananarive par le commandant Zakamane (le 3ème de Mahabo, je crois) qui n'est mort qu'il n'y a 15 ou 18 ans.

589 Les *raquettes* (64) ont été apportées par les Ovas de Dzanzi (65) (4 jours au N-Est de Malimebandé (66) sur la route de Tananarive) pour faire leurs forts. Ainsi M. Leguevel (67) n'a pu voir ni raquettes ni bois noirs à Ménabé; ce ne sont que des renseignements qu'il a recueillis et embellis par son imagination / puisqu'il n'y en avait pas sous Ramitra. Quant aux orangers, s'il appelle ainsi les citronniers à fruits aigres et semblables extérieurement à des oranges à grosses peaux qui se trouvent par tout Madagascar et semblent en être originaires, il peut en avoir vu, mais il n'y a jamais eu jusqu'à Samat d'oranges à Ménabé (68).

590 Les femmes Ovas fécondes à Tananarive, deviennent, dit Dianpahitse commandant d'Andakabé et résidant dans le Ménabé depuis plus de 30 ans, stériles ou à peu près; de retour à la capitale, elles font des enfants. Cela peut provenir de l'état maladif et fiévreux dans lequel vivent les Ovas, peu forts par constitution du reste, que le climat malsain de la côte abat complètement. /

Les femmes Sakalaves sont du reste peu fécondes d'ordinaire, et la population ne s'accroît pas, ce qui peut tenir à l'abus de plaisirs vénériens; car dès le plus jeune âge, ils s'adonnent à l'amour et ne vivent jusqu'à un âge avancé que pour satisfaire leur lubricité, ne passant guère de nuit sans entretenir des relations avec

(63) *Famaha* (litt. "mesure"). Le *famaha* est la réserve de vivres. Ce terme définit l'ensemble des personnes qui se regroupent par rapport aux mêmes ressources et, par extension, les personnes qui voyagent ensemble ou partagent les mêmes intérêts.

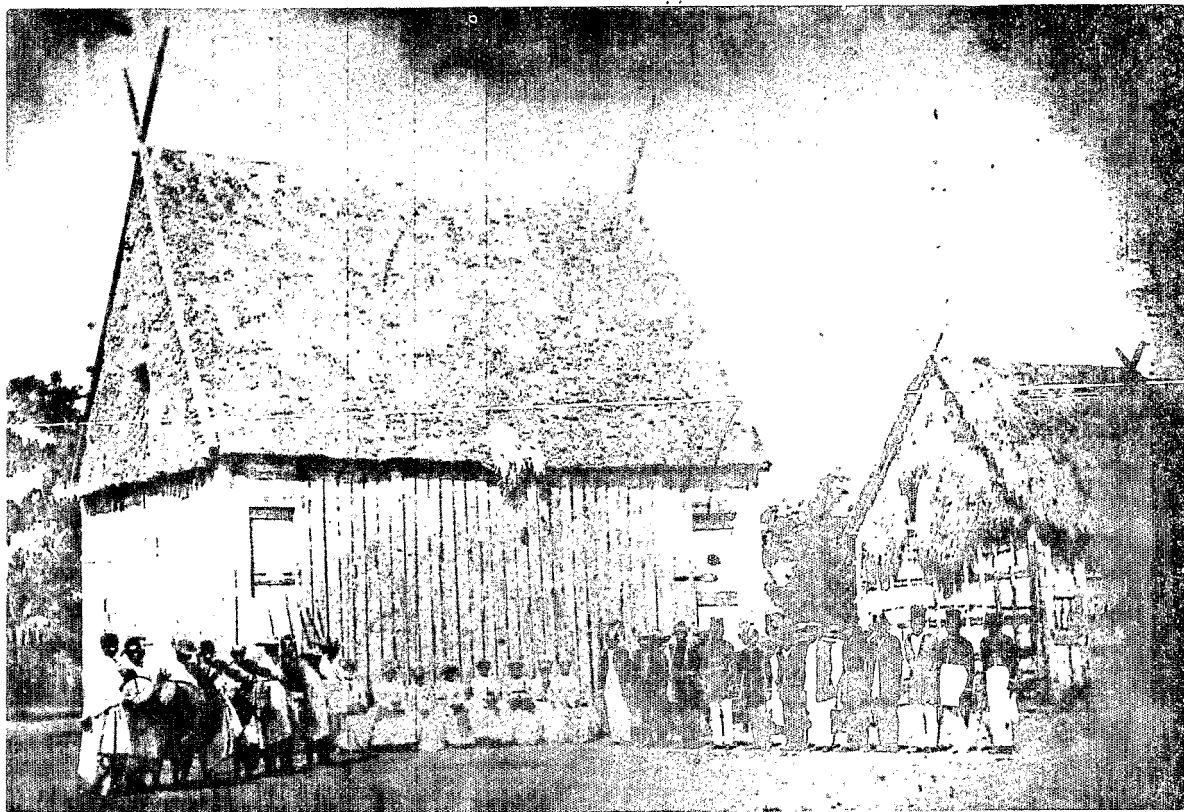
(64) *Raketa*. *Opuntia ficus indica*, Cactées. Cet épineux était planté tout autour du village et constituait ainsi un rempart naturel.

(65) Janjina. Nom d'un massif montagneux et ancienne plate-forme merina. Cette formation rocheuse, en forme de piton, est situé à la limite des derniers plateaux et de la plaine de l'Ouest.

(66) Malaimbandy. Village situé à quelques kilomètres en contre-bas du mont Janjina.

(67) LEGUEVEL de LACOMBE (cf. note 23). Voyageur français qui séjourna à Madagascar entre 1825 et 1830, et notamment sur la côte Ouest. Ses récits laissent une grande place à l'imagination, emporté qu'il était par la fièvre de l'exotisme. Vincent NOEL (1843) et A. GRANDIDIER l'ont sévèrement critiqué (cf. LEGUEVEL de LACOMBE, 1840).

(68) *Tsoha*. *Citrus sp.*, Rutacées. Citron aigre.



La maison du gouverneur merina à Mahabo,
les officiers, leurs femmes, et les musiciens
(Fonds Grandidier, sans numéro).

des femmes. Le pouvoir fécondant chez eux doit être épuisé. Familles de 2 ou 3 enfants, souvent aucun.

Les chiffres malgaches sont polynésiens, mais *reik* (69), un, doit être malgache : peut-être ne savaient-ils, les naturels, compter que jusqu'à 3 ou 4, et ont-ils perdu le nom des autres nombres originaires du pays. On a dit au Ménabé pour *roué mitraouke* (70) ou ensemble. Est-ce par suite du décès du roi, ou l'ancien mot malgache.

591 Ily a des types nombreux qui ressemblent aux Tahitiens chez les Masikoures (71) (petits garçons d'Ambatou). /

Les Mahfales (72) ont un type entre le Chinois et le Cochinchinois.

592 Les maisons Ovas (73) sont toutes orientées (comme les entourages) de l'Est à l'Ouest et du Nord au Sud. Le lit est dans le coin N-Est, la porte dans le coin S-Ouest, la fenêtre en face le lit au N-O, rarement une porte au S-E. Elles sont bâties en bois; les murs, sauf dans la case de la reine où ce sont des planches travaillées à la hache, sont des roseaux (74) enduits intérieurement de bouses de vache. Pas de plafond sauf chez la reine où il est formé de planches. Les maisons sont grandes, élevées, couvertes en paille de riz (la durée est de 6 ans environ) ou en *bousake* (75) (sorte de vétive qui dure 10 ans). En voyant ces cases et les comparant à celles des Mahfales, je me suis rappelé la parole dite par Zoumaner (76) à ses sujets, lorsqu'ils faisaient la guerre aux / Mahfales : Mes enfants,

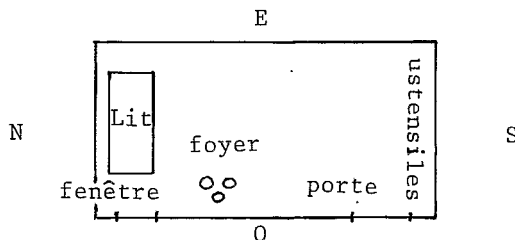
(69) *Raike*. Un/une.

(70) *Reo mitraoke* (souligné par Grandidier). Se réunir, former un groupe, un ensemble.

(71) *Masikoro*. Ceux qui vivent à l'intérieur des terres par opposition aux Vezo; qui vivent au bord de la mer. Cette opposition est surtout utilisée dans la région du Fiherehena.

(72) Mahafaly. Population vivant au Sud du fleuve Onilahy, autrefois tribulaire d'un autre segment de la dynastie Maroseragna et organisée en plusieurs royaumes.

(73) Maison hova :



(74) *Bararata*. Sorte de roseaux.

(75) *Bosaka*. Gazon "jaune" par opposition au gazon "vert" (*ahitra*).

(76) Cf. note 14. Cette guerre se déroula au début du XVIIIe siècle à une époque où la baie de Saint-Augustin, port de traite, était le principal enjeu des conflits qui opposaient les grandes dynasties de l'Ouest (Zafindravola, Andrevola, Maroseragna). Voir à ce propos, A. et G. GRANDIDIER (COACM, t. III, pp. 308-312; t. IV, p. 492), et FAGERENG, pp. 60-62.

vous n'avez pas à avoir peur de vos ennemis; qui a une petite hutte pour se loger a sûrement une pauvre tête et un petit esprit. Les Ovas qui ont les plus belles et les plus grandes cases sont aussi le peuple de Madagascar le plus civilisé et le plus intelligent. - Les *voundres* (77) ne peuvent s'employer dans les maisons contenues dans l'enceinte du fort parce que c'est un des objets défendus là où il y a Mahavaly (78), un des grands talismans Ovas; car à Mahab, il y a du Mahavaly, et un tout petit morceau de Rakelimalaza (79), suivant l'ex-
 593 de Ramboua-madiou (80), 10ème honneur. Les / lits sont élevés et surmontés de cadres pour mettre des *lambas* comme moustiquaires. (Les Sakalavas avec leurs petites cases dans lesquelles le lit est souvent encadré de nattes sauf une porte étroite, ne peuvent se garantir des moustiques dans les forêts et construisent à leur porte un *tartal* (81) provisoire surmonté d'un toit, sous lequel on entretient constamment de la fumée; ils peuvent ainsi résister à l'attaque de ces insectes ailés).

Des nattes de jonc (*Vineda*) (82) sont tendues autour des murs (à mi-mur le plus souvent) et sur le sol. De très grandes jarres de terre servant à recevoir l'eau; auprès se trouve (dans le S-E) le foyer délimité par 4 planches où se fait d'ordinaire la cuisine
 quoique les riches aient une cour avec cuisine et dépendances. On
 594 s'y chauffe aussi. Une cloison de moitié largeur de la chambre sépare le lit de cette partie de la / maison. Il y a chez les riches, tables, quelques chaises ou bancs, des carafes, des verres, etc... Un *tartal* à côté du foyer sert à recevoir la viande, le maïs, etc. Le maïs est souvent pendu au plafond, les épis attachés deux à deux et à cheval sur des gaulettes.

Les Ovas ont coutume de cuire des volailles dans un litre de graisse; ce n'est pas mauvais. On sert dans de grands plateaux de fer blanc toute la viande rôtie. Ils ne connaissent pas les gâteaux ni le carry, ce qu'ils servent sous ce nom n'est que de l'eau avec de la volaille écrasée, de sorte qu'on a de petits fragments d'os

(77) *Vondro*. Jonc.

(78) Mahavaly ou Ramahavaly. C'est l'un des talismans royaux (*sampy*): le plus important avec Rakelimalaza. Ces deux talismans sont symboliques de la royauté merina et donc du pouvoir qu'elle exerçait directement dans la partie Sud du territoire du royaume de Menabe (Mahabo). Voir A. GRANDIDIER (1908) et DOMENICHINI (1971).

(79) Rakelimalaza. Ce talisman était considéré comme le premier palladium du royaume merina et aurait été apporté par les Antemoro, à l'époque de Ralambo. Voir, à ce propos, A. GRANDIDIER (1908, p. 175) et CALLET (1878, p. 339).

(80) Ramboamadio.

(81) *Tatala*. Tréteau sur lequel sont déposés les aliments, les objets, etc., que l'on veut préserver du contact avec le sol pour des raisons techniques ou rituelles.

(82) *Vinda*. *Cyperus alternifolius* L., Cypéracées. Ce type de natte était réservé au souverain et à certains groupes cadets de la dynastie. Le modèle courant est fabriqué avec des feuilles de *satrana* ou palmier nain.

595 sous la dent qui sont fort désagréables et dangereux à l'occasion. Leur usage du reste est de manger le riz / sec dans une assiette et d'avoir de la viande grillée dans un bol qu'ils prennent de temps en temps; ils font aussi le *soso* (83), le matin (riz en soupe dans l'eau sans sel ni assaisonnement). Ils se servent de cuillères de corne et de grands couteaux de cuisine de fabrication indigène.

596 Dans les villages Ovas, on se nourrit mieux que chez les autres Malgaches; on tue tous les jours 1 ou plusieurs boeufs qui se vendent au marché, et chacun va acheter sa petite provision. Les boeufs destinés à la boucherie sont barbarement attachés à des poteaux en plein soleil où on les laisse deux ou trois jours sans manger pour qu'ils se vident complètement. Mesure extrême de propreté qu'on ne s'attendait guère à trouver / chez des gens sales comme les Ovas et qui ne craignent pas de manger la viande des cochons qui remplissent leur ville et ne se nourrissent guère que d'excréments. Les cochons très nombreux sont les vidangeurs de la ville, et c'est heureux; car les endroits retirés sont fort rares à Mahab, entouré de plaines dénudées, et sans la propreté entretenue par ces ignobles animaux, on ne saurait où mettre les pieds.

597 A Andakabé, j'ai vu une vache attachée à un arbre dans la cour du commandant; elle resta 3 jours sans manger. M'étant informé de la cause de cette cruauté, on me dit qu'elle / avait été *marronne* (84), et qu'on la punissait. Quand elle sortira de la pénitence, on lui administrera sur les jarrets de derrière, m'a-t-on dit, une volée de coups de bâtons jusqu'à ce qu'elle boîte fortement, moyen comme un autre de l'empêcher de s'éloigner du fort.

Samat me dit que des boeufs gras transportés de leurs pâturages dans un aussi beau ou même meilleur, dépérissent toujours et ne redeviennent gras que 8 à 16 mois après, chagrin d'avoir quitté leurs camarades et de ne plus être dans leur pays. Quand quelques boeufs viennent d'un même endroit dans un autre parc, ils ne se mêlent pas aux nouveaux et restent toujours ensemble séparés des autres. /

598 Samat m'a aussi raconté qu'ayant acheté 3 beaux boeufs coupés à Soua-haze (85), à plusieurs jours de marche au Nord de Morondava, il les garda avec soin pendant quelques mois; ils avaient plusieurs fois cherché à retourner à leur ancien parc dès que l'on ne s'occupe plus d'eux activement, ils partirent, suivirent le même chemin qu'en venant, s'arrêtèrent où ils s'étaient arrêtés. Il y avait plusieurs bras de mer à passer; ils attendirent à chacun que la mer baissât, et quand l'eau était peu profonde, ils passaient. Ils regagnèrent ainsi Soua-hazo. On ne peut nier l'intelligence de ces animaux.

(83) *Soasoa*. Le dédoublement de *soa* ("doux, agréable") indique ici que le riz est très cuit, "qu'il fond dans la bouche". C'est le plat du matin obtenu par une deuxième cuisson du riz qui reste de la veille.

(84) Souligné par GRANDIDIER.

(85) Soahazo.

599 La reine Ova n'a de drapeau qu'à / la douane (86); ainsi Andakabé a un drapeau, et Mahabo, le chef-lieu plus important, n'en a pas. L'usage est de retirer le chapeau en passant auprès du poteau auquel il flotte au milieu de la cour.

Le *fama* de Mahabo se composait de 150 petites tentes de riz de 2 kg chaque, de 150 paquets de manioc (8 à 10 racines chaque), de 50 paquets de cannes, d'un boeuf et de volailles.

600 *Houlou* (87) qui vient du malais exprime plutôt une idée générale du monde qu'un homme seul, quoiqu'on puisse dire *houlou reik* (88); mais il s'applique aux hommes et aux femmes. *Leilahé* (89), vrai mot malgache, signifie homme seulement (même masculin), idée que toute langue a dès le début. Les idées générales doivent probablement être exprimées par des / mots d'importation étrangère, ce qui alors prouverait que les Malais sont les premiers étrangers venus à Madagascar puisque leur idiome aurait servi à compléter celui très imparfait et élémentaire des naturels.

Touake (90) est venu des Malais avec la manière de le faire.

Samat prétend que les cheveux de beaucoup de cafres perdent leur caractère grain de poivre, s'agrandissent, s'assouplissent, s'améliorent à Madagascar, à force de se peigner, de se mettre de la graisse en masse dans les cheveux.

Les cheveux des Malgaches, Mahfales, Antifiérènes rougissent au soleil, si on ne les graisse pas; on voit cela sur les enfants surtout (91).

601 La coiffure la plus commune des Ovas est de diviser les cheveux en petits carrés de la grandeur / de ceux d'un damier, et, après avoir lissé chaque mèche, de la tresser au coin antérieur et inférieur par devant (et le contraire par derrière), de manière à former comme une petite grappe de raisin. Femmes et *Bourboas* (92) portent les cheveux comme cela. Les cheveux se divisent tout d'abord

(86) L'administration merina avait pour fonction principale de percevoir des taxes sur les transactions commerciales qui s'opéraient à l'intérieur du territoire et qui concernaient en particulier les commerçants étrangers. A l'image des Fermiers Généraux, dans la France de l'Ancien Régime, les administrateurs n'étaient pas payés par le gouvernement et se payaient directement sur les sommes perçues par la douane.

(87) *Olo*. Du malais *orân* ou *urân*.

(88) *Olo raïke*. C'est-à-dire une personne.

(89) *Lehilahy*.

(90) *Toaka*. Alcool au sens large du terme. Un grand nombre de fruits et en particulier les fruits sauvages sont utilisés pour la fabrication de l'alcool.

(91) Les enfants en bas âge ne sont pas coiffés. Leur tignasse (*faratse*) exprime symboliquement qu'ils sont sous la protection des "génies de la forêt" (*koko*). L'institution du *fangalan faratse* (litt. "enlever la tignasse") correspond donc au changement de classe d'âge.

(92) *Borjoana*. Ce terme désignait autrefois les porteurs de *filanzana* (chaise à porteurs).

comme chez nous par une ligne médiane. Il en est aussi qui font une masse de petites tresses comme les Malgaches de la Côte Est.

Erinedranou (93) est un affluent de Tsidsihou (94) à 2 lieues environ de Tsimanandrafouza, et non un district (si il y en a un à Atindranou) (95) du pays Betsileo, comme le dit Leguevel.

La médecine Mahavaly est gardée à Mahab par un individu sans honneur mais estimé et invité aux grands dîners (96).

602 Il est curieux que tous les Malgaches / se servent rarement des mots droite et gauche, mais presque toujours d'Est, Ouest, Nord ou Sud.

Les Ovas n'ont pas d'*Azoumanques* (97), sauf ceux qui habitent depuis assez longtemps la côte Ouest et se font soigner par des médecins Sakalaves. Cela prouverait que ce peuple (comme nous le savons) tout en ayant des relations commerciales avec les indigènes, ne se mêle avec eux que tout récemment. Ailleurs ont abordé des étrangers peu nombreux à la fois qui ont pris le pouvoir et se sont mêlés avec le peuple du pays et en ont adopté les superstitions.

603 Pendant mon séjour à Mahab, le roi Touvounkère (98) fait faire un *kabar* à une femme qui avait dit devant témoins : "Si je retourne avec mon mari, c'est que c'est moi qui ai / empoisonné le père du roi; Oh ! c'est bien fini". Quelques mois après, elle était revenue au toit conjugal. Les Ovas, saisis de cette affaire, l'ont condamnée à être vendue (au Ménabé indépendant (99), elle eût été entièrement pillée et probablement tuée). Elle était de bonne famille. Il faut donc à Madagascar plus qu'ailleurs tourner sa langue 7 fois dans sa bouche avant de parler.

La plupart des maisons Ovas (qui n'ont pas d'enceinte particulière) ont leur mortier à l'entrée de la porte (en dedans), il est entouré de 2 petites haies de *barattes* (100) sèches.

(93) Erinedrano.

(94) Ce fleuve est maintenant dénommé Tsiribihina.

(95) Atindrano.

(96) Les gardiens de reliques étaient considérés tels des esclaves mais n'en possédaient pas moins une grande autorité du fait de leur fonction. De plus, les princes pouvaient exercer cette fonction; Andriamahery, fils d'Andriambelomasina de la dynastie d'Ambohimanga était le gardien de Ramahavaly en 1837. Voir GRANDIDIER (1908, p. 87, n. 5).

(97) *Hazomanga* (litt. "bois précieux"). Pieu épointé au pied duquel se déroulent les cérémonies sociales et religieuses qui engagent l'unité et la solidarité du groupe lignager.

(98) Cf. note 24.

(99) C'est-à-dire la partie du Menabe (au Nord du fleuve Tsiribihina) qui échappait au contrôle de l'administration merina.

(100) *Bararata* (cf. note 74). Roseaux qui poussent au bord des rivières et qui jouent un grand rôle dans le rituel sakalava.



Il s'agit vraisemblablement du naturaliste Grevé (à gauche) et d'A. Grandidier (à droite).
Cliché n° III Ha n° 32 (Fonds Grandidier).

Le *tantan* (101) au Ménabé est le pignon d'Inde; l'huile de ricin s'appelle *Kinang* (102).

604 Chez les Antanosses (103), le *farak* (104) ou mouche maçonnerie grosse, noire, à ailes marron, est bien redouté. Autrefois on disait qu'on ne se guérissait qu'en ayant commerce avec sa / soeur si c'était un homme qui était piqué, ou avec son frère si c'était une femme. Cela ne se fait plus.

Voyage au Ménabé indépendant

605 Nous partons le 15 au soir (Mai 1869) d'*Ambéhou* (105), et nous venons en *moulangué* (106) à Moroundava. Les *Moulangués* sont si volages qu'il faut une grande habitude et une attention continuelle pour ne pas chavirer. Ce sont de simples troncs d'arbres longs de 5 à 6 mètres et larges de 40 à 50 cm qu'on a creusés; le fond semi-circulaire leur permet au moindre mouvement des passagers de donner de la bande, et de se remplir aussitôt, car elles n'ont d'ordinaire (lorsque chargées) que 2 à 3 centimètres au-dessus de l'eau, quelquefois moins. Aussi s'agenouille-t-on pour s'asseoir sur ses talons ou s'assied-on en étendant les jambes en entrant, et on doit conserver / cette position jusqu'à l'arrivée à moins de savoir se mouvoir doucement et en s'appuyant une main sur chaque bord de répartir son poids également des deux côtés. C'est du reste assez dangereux pour ceux qui n'en ont pas l'habitude et surtout pour ceux qui comme moi ont avec eux chronomètres et instruments de précision que l'eau endommagerait ou perdrait tout à fait. Aussi, par précaution, fais-je toujours amarrer deux pirogues à côté l'une de l'autre au moyen de deux bâtons et d'*affouches*; il y a alors une grande stabilité et aucune chance de chavirer.

606 Les *affouches* (107) se font le plus souvent avec le baobab *reine-ala* (108), dont le bois est formé de couches concentriques minces qui se détachent comme le liber des autres arbres, et qui servent à attacher les paquets, à faire des cordes, etc. / Tout le bois de la circonférence au centre même est utilisé à cet effet.

(101) *Tantana*.

(102) *Kinanga*. Il existait un interdit portant sur la culture du ricin en Menabe, d'après la tradition orale. Voir LOMBARD (1976).

(103) Antanosy. Population du Sud-Est de Madagascar.

(104) *Farake* ou mouche maçonnerie. Aujourd'hui encore, la mouche maçonnerie provoque une certaine crainte et l'on ne détruit jamais les nids qu'elle fait à l'intérieur des maisons.

(105) *Am'baibo*. Les *baibo* sont les champs qui bordent les rivières, couverts d'une terre d'alluvions et renouvelée chaque année. Ces terres très fertiles sont le lieu privilégié de la culture du riz dont certaines variétés peuvent pousser en trois mois sans repiquage aucun.

(106) *Molanga*. Pirogue sans balancier.

(107) *Afotse*. Toute fibre ligneuse utilisée pour fabriquer des liens ou des cordes.

(108) *Reniala* (litt. "la mère de la forêt"). Baobab.



Groupe de Sakalava. Environ de Morondava,
côte Ouest de Madagascar (1868)
Cliché n° III Hb n° 25 (Fonds Grandidier).

Le 16 Mai au matin, nous partons dans la chaloupe pontée "Mou-roundava", appartenant à Samat pour Tsimanandrafouza où j'avais arrêté un boutre pour faire le voyage sur la côte jusqu'à Mazangaye (109). Le vent était faible et peu favorable, nous n'arrivons qu'après 10 h. de navigation au bras de mer Andrahangue (110) où nous passons la nuit. Tous ces bras de mer sont assez longs surtout parallèlement à la côte et coupés de nombreuses îles que couvrent des palétuviers. Leur forme varie continuellement, les arbres s'accroissant chaque jour, et gagnant vers l'Ouest. La côte elle-même est une plage de sable garnie surtout de *satres* (111) (lataniers), page 607 étroite le plus souvent qui sépare la mer des / chenaux marins intérieurs. On voit là l'accroissement continu de la côte vers l'Ouest (112); des bancs de sable qui se forment sous la mer le long du rivage finissant par les brises du Sud et les lames à se transformer en îlots qui s'unissent à la terre sous forme de pointes, et l'intérieur se couvre peu à peu de palétuviers qui accroissent l'étendue des terres. A l'entrée de tous ces bras de mer, il y a des barres qui ont peu d'eau et où la mer brise dans les mauvais temps. Le sable est du quartz mêlé de débris de coquille.

Nous dormons à terre sur l'extrémité Nord de la pointe qui forme le bord gauche de la bouche du bras de mer.

Le lendemain matin, nous sortons. La mer est toujours belle, la brise est faible et peu favorable; aussi avançons-nous lentement./ 608 C'est là que la côte courant presque Nord et Sud jusqu'à l'embouchure la plus Sud (Mandélike) (113) du Tsidsibou, nous force à prendre le large pour gagner l'île de Tsimanandrafouze qui forme la pointe la plus avancée vers l'Ouest de cette partie de la côte; car de Mandélike à Tsimanandrafouze, la côte court presque du S-E au N-O. Nous avons toutes les peines à arriver sur les bancs qui se trouvent en face de l'embouchure principale du Tsidsibou vers 5h 1/2 du soir. Heureusement la mer montait, et quoique la chaloupe ne calât pas plus de trois de pieds d'eau, nous touchons souvent, mais finissons par arriver à 7h 1/2 du soir sur la plage. Deux petits boutres, l'un en partance pour Nossi-bé, l'autre arrivé le jour même de Maïneté-rane (114), étaient mouillés à / quelques mètres du rivage. Dans les 609 mauvaises mers, la lame vient assez forte jusque devant le village; aussi les boutres qui restent dans l'endroit ont-ils un autre mouillage. Des navires de 200 à 300 tonneaux peuvent à pleine mer passer la barre qui a toujours à plus basse mer un pied d'eau au moins, et venir, en rasant le rivage à quelques mètres, passer devant le rivage et mouiller dans le fond par 4 brasses d'eau. M. Fleury a plusieurs fois mouillé ainsi. Cette île de Tsimanandrafouze que des vieillards de 50 à 60 ans se rappellent avoir vu nue, sans une herbe ni un arbre (d'où son nom, "il n'y a plus de beau-père", parce que

(109) Majunga.

(110) Andrahangy.

(111) *Satrana* (cf. note 82).

(112) Cette formation littérale est dénommée *mangrova*.

(113) Mandélike (cf. carte).

(114) Maintirano.

pressée par un besoin de nature, une belle-fille fut obligée de le satisfaire devant le père de son mari, ce qui est considéré par les Malgaches manquer au respect dû à un grand parent), / est aujourd'hui couverte de palétuviers qui forment des bois épais de 20 à 30 pieds de hauteur. Les îles de sable qui existaient il y a 7 ans dans l'E-S-E- du village ont disparu, et il ne reste à leur place que des bancs de boue qui sont couverts à haute mer. Dans le S-S-O-, au contraire, il s'est formé une île de sable de près d'1 kilomètre de long qui n'était qu'un banc, il y a quelques années. La passe Sud n'est plus praticable que pour les pirogues à haute mer; celle du Nord passe entre l'île de Tsimanandrafouze et l'île de sable et longe le rivage à quelques mètres.

Le village de Tsimanandrafouze est obligé de temps en temps de se reculer, la mer rongant le rivage qui s'étend environ du N-O au S-E. Ceux qui, il y a quelques années, se trouvaient les derniers, sont aujourd'hui au bord de la mer et ne / tarderont pas à être obligés de déguerpir. Il peut y avoir 4 à 500 habitants : il y a quelques Antalaotses (115), Banyans (116) établis pour faire du commerce. C'est le premier point de la côte en venant du Sud où on en trouve établis. Plus Sud, ils n'y vont aujourd'hui qu'en passant avec leurs boutres; ils ont été trop pillés, trop exploités par les indigènes.

Les maisons de beaucoup des habitants sont enclos par une palissade formée de poutres que remplissent des *voundres* réunis par des perches horizontales, de sorte qu'on a une cour intérieure où on est chez soi. Les cases elles-mêmes sont assez hautes; grandes, si on les compare à celles des Sakalavas plus Sud. On voit là l'influence des arabes ou Antalaotses qui renferment leurs femmes et aiment un peu le confort (117). On sert aussi le manger sur une natte ronde où s'étaient / les mets dans des plats recouverts d'un cône de natte ou de carrés de natte surmonté de petits montants partant des coins et formant une sorte de poignée. Tout cela vient des Arabes.

A peine arrivés, les Arabes de l'endroit, par curiosité, viennent nous voir et faire *kabar*. Peu après, la reine Narouve (118), tout récemment revenue dans le pays qu'elle gouvernait autrefois et

(115) Antalaotse. Population islamisée originaire de la région de Majunga.
 (116) Banyans ou Banians, qui faisaient le commerce dans la partie occidentale de l'Océan Indien.

(117) Les migrants islamisés ont toujours pratiqué une stricte endogamie, cachant leurs femmes à l'abri des palissades. Leur statut de minorité et de commerçants leur interdisait tout échange matrimonial avec la population sakalava surtout pour des raisons économiques. Le capital accumulé grâce au commerce circulait uniquement à l'intérieur de la communauté et, vers l'extérieur, avec la société-mère.

(118) Naharova. Succède à Vinany Tarane vers 1850 et règne sur le Menabe indépendant en partageant le pouvoir avec son neveu Toera jusqu'en 1862.

dont elle avait été chassée en 1862 par le traité fait avec Fleuriot de Langle (119), et reçue les bras ouverts par son neveu le roi Toueyre (120) (fils de Vinany) qu'on avait mis à sa place, fait dire à Samat, son frère de sang (121), par un de ses *fihizés*, qu'elle va venir le voir. Nous / l'attendons alors. Bientôt des chants nous annoncent son arrivée. Narouve a de tout temps aimé les chants et a une réputation comme soliste; elle improvise comme c'est l'habitude des Sakalavas. C'était elle qui chantait l'arrivée des blancs et de son frère de sang; les 8 à 10 femmes qui l'accompagnaient chantaient un refrain sans signification. Elle avait aussi avec elle 10 à 12 soldats et quelques chefs. Elle envahit notre chambre avec sa multitude : c'est une femme de 50 ans au moins, un peu rouge, grasse et de taille moyenne, à cheveux droits comme les *Marasangs* (122); lèvres assez fines, nez peu aplati, yeux expressifs, mais à cornée brunâtre. Elle ne paraît pas son âge et à la lumière, on ne lui donnerait pas 40 ans. Elle était déjà sous l'impression du / *touake* qu'elle buvait de contentement depuis l'arrivée de la chaloupe. Elle avait revêtu un chapeau rouge, mitre de pope grec, ayant la forme d'un quadrilatère orné en avant d'un soleil de pierreries fausses et ayant en arrière une bande d'étoffe aussi large que la mitre elle-même et tombant à mi-dos. Elle avait eu cela des Ovas. C'est le même qu'elle avait mis pour recevoir le Commandant Fleuriot de Langle. Un *lamba* arabe était noué sous ses bras, et un *lamba* malgache bleu à raies noires couvrait une de ses épaules et était passé sous le bras droit. On lui étend une natte, elle s'assoit, et alors se précipite sur la main de Samat qu'elle embrasse / à la méthode malgache. 615 c'est-à-dire qu'elle sent et passe la langue ensuite; elle l'appelle alors *couké*, petit-nom gâté pour *Zouké* (123), aîné; puis elle m'embrasse aussi la main. Alors elle dit combien elle est contente, après tant d'années (7) de séparation, de recevoir son frère; elle se rejette sur sa main 2 ou 3 fois pour l'embrasser, quoique Samat lui dise : *Fa soua* (124), c'est bien assez. Elle rit, met les mains sur son coeur, et dit : Samat est vivant, Samat est bien portant, que je suis contente de voir mon frère bien-aimé. Les yeux animés par la boisson et le plaisir, disent en effet combien elle est contente. Enfin les chefs prennent la parole pour dire combien le pays est heureux de voir les blancs venir chez eux, qu'il n'y a rien à craindre pour / nous, que les intentions du peuple sont très bonnes, etc. Narouve prend, comme c'est l'habitude, la parole la dernière, 616 pour répéter sous une autre forme, ce que chaque chef a dit à son

(119) Fleuriot de Langle. Amiral de la Marine Impériale française qui passa des traités avec la reine Naharova en 1860 et obtint des "réparations" pour le massacre des marins du navire "La Marie-Caroline" qui s'était déroulé quelques années auparavant. Le dossier concernant ce traité se trouve actuellement déposé aux Archives Nationales à Paris.

(120) Toera. Le dernier roi du Menabe (1862 à 1897). Il fut tué dans le village royal d'Ambiky par le corps expéditionnaire français au moment de la conquête coloniale du Menabe en 1897.

(121) *Fatidrà* (cf. note 38).

(122) Maroseragna. La dynastie du Menabe.

(123) *Koky et zoky*.

(124) *Fa soa*.

tour; nos gens font alors la réponse que nous sommes des amis, que Samat est *toumpou tani* (125), un maître du pays, que moi je suis *Vahini* (126), étranger, mais que nous ne venons que dans de bonnes intentions et que nous espérons trouver des amis dans les *Antimènes* (127). Enfin Samat prend la parole et fait connaître que je n'ai aucune mission politique au sujet de l'indemnité, que ma mission est toute pacifique, que je m'occupe d'étudier ce qui peut étendre les relations commerciales / d'un pays, que le commerce est dans l'intérêt de tous les pays, etc. Alors, après ces bonnes paroles échangées, on passe à boire; car un grand *sazoua* (128) ou vase de terre à grande ouverture, où on conserve l'eau dans les maisons, plein de *touak* était venu avec la reine; elle en donne dans sa tasse à Samat qui y trempe les lèvres; elle me l'offre ensuite et j'en bois une gorgée; elle termine la tasse; alors chacun de boire. A chaque phrase de la reine, on dit *Matséroukeréké* (129), au lieu de *Maroufe*, *maroufe réké*, *aza marofy raiko* (soyez exempt de tous maux mon père) (130), comme à Fierène. Reine se dit *Ampantjaka* (131) car reines et princesses sont les hommes dans la circonstance; leurs maris sont les vraies femmes de ménage, elles prennent des amants quand bon leur semble, sans que / ceux-ci n'aient rien à dire. Le mari de Narouve était là assis sur sa natte (en *kabar*, il se tient avec les *fihiezés* ou chefs, suivant son rang) et buvant avec elle. Elle appelle alors ses deux petits-fils (fils de son fils qui est mort et qui aurait 30 ans au moins aujourd'hui) et leur dit de donner la main à Samat, leur disant : C'est votre père. De même elle demande à Amédée, fils de Samat, qu'elle n'avait pas vu depuis 7 ans, s'il se rappelait d'elle, qui elle était : Vous êtes ma mère répond Amédée. Oui dit-elle.

Elle se met alors à entonner un chant en l'honneur de Samat et de moi, et son choeur répond. Puis de boire, de chanter, de causer. La petite / chambre était comble de monde. Enfin elle finit par dire à Samat : te souvient-il du jour où nous avons contracté le serment de sang, ce jour nous étions trois; aujourd'hui nous ne sommes que

(125) *Tompon-tany* (litt. "les premiers occupants de la terre, les maîtres de la terre"). On appelle ainsi ceux qui occupaient le pays avant la constitution du royaume.

(126) *Vahiny*. Etranger au pays, par opposition à *Vazaha*, étranger à Madagascar.

(127) *Antimena*. Les habitants du Menabe (ici indépendant).

(128) *Sajoa*. Ce terme désigne également la grande cruche de cuivre martelé, importée par les commerçants indiens. L'accumulation des cruches de cuivre est un symbole de richesse.

(129) *Matseroke raiko* ou "Seigneur parfumé". Cette expression est métonymique de la nature "divine" du souverain en référence au parfum de l'encens, présent dans l'ensemble des rituels qui ouvrent la communication avec le monde surnaturel.

(130) *Marofy*, *marofy raiko*, *aza marofy raiko*. Littéralement *marofy* veut dire "perdre sa descendance"; *aza marofy raiko* exprime le contraire c'est-à-dire "que ta descendance soit assurée" et donc nombreuse. La connotation "divine" est beaucoup moins marquée dans ce cas. La traduction proposée par GRANDIDIER n'est pas correcte.

(131) *Ampanjaka*. Roi, prince ou chef, selon les régions. Au Menabe, le roi est appelé *ampagnito* alors qu'il est appelé *ampanjaka* en Imerina.

deux. Elle faisait allusion à son grand fils qui était mort depuis. Elle se mit alors à fondre en larmes; après quelques minutes, elle s'excuse d'avoir laissé place à son émotion et se retira en chantant comme elle était venue. Je viens te voir, avait-elle dit en arrivant à Samat. Les chefs me disaient qu'il était tard, qu'il fallait attendre à demain; mais comment aurais-je pu attendre ? Le brise du Sud (sa case était [au] Nord de la nôtre) m'apportait ton odeur; je ne pouvais / résister au plaisir de te voir.

Nous nous couchons. Les nuits étaient fraîches jusque là; celle-là fut chaude. Rosée abondante comme toujours depuis un mois.

Le lendemain matin, on nous prévient que la reine et les chefs nous attendent pour le *Kabar* officiel; nous nous rendons sous le groupe de cocotiers planté il y a 12 ans par Samat depuis longtemps en plein rapport, où tous les personnages du village et les Arabes (une centaine en tout) étaient rassemblés. Là, les mêmes échanges de bonnes paroles que la veille eurent lieu. La reine était sur une natte adossée à un cocotier; nous sur une autre également au pied d'un cocotier. Elle n'avait / pas sa mitre de pope; comme hier, elle avait un quart de quadruple lié autour du cou, un collier de corail fin, un autre de *lambourouake* (132) et corail, un talisman, une pierre de fusil à moitié entourée de verroteries bleues et rouges, un petit *fèze* (133) aux doigts des mains et des pieds des bagues d'argent aux bras et pieds, des manilles et chaînes d'argent, 3 marques rondes de bois de santal au front. Au jour, elle paraît moins bien qu'à la nuit. Les chefs prennent tous la parole les uns après les autres, et elle parle en dernier. Samat répond.

Le soir, elle nous fait appeler et nous reçoit en petit comité. La case ressemble à celle de tous les Arabes de l'endroit, elle est de *voundres* maintenus ensemble par des perches horizontales; des nattes garnissent le côté / du lit. Du reste une grande natte nous attendait devant la porte de la case, et la reine avec son royal amant était sur une natte étendue au pied d'un *kibane* (134) (une claie de *barattes* sur 4 pieds hauts de 0m80 environ) mis en plein air qu'entourait sauf du côté de la reine de la toile blanche, sorte de moustiquaire. Un petit feu brûlait devant elle. Deux tasses d'arrack (135) étaient auprès d'elle. Elle était sobre. Le *Kabar* roula sur nos intentions. "Si je savais quelques chose de mauvais pour ton voyage, je te préviendrais. Nous sommes maintenant en famille. Dis-moi si vous avez un *Kabar* à faire à *Andapa* (*lapa* est la maison du roi), quelles sont / vos intentions ?" Elle était inquiète de ce que je pouvais venir faire, et craignait des réclamations ou menaces. Nous la rassurâmes, et après des paroles sans importance, nous nous retirâmes.

(132) *Lamboroake*. Essence non identifiée.

(133) *Fèze*. Bague ?

(134) Lit ou couche.

(135) Arrack. Alcool de traite.

L'île de Tsimandrafouza est de sable mêlé de terreau qu'a charrié la rivière et que le flot rejette; aussi le manioc (136) y vient-il fort bien ainsi que les voèmes (137); c'est à peu près tout ce que cultivent les habitants; et cela leur suffit, car ils vendent le manioc sec assez cher aux *Karani* (138) (Arabes), Antalaotses, etc. qui en ont besoin pour leurs noirs. Quand une racine de manioc sort, les perroquets (*tsioutse*) (139) la retirent et la mangent; ils mangent / aussi, paraît-il, le tige verte lorsque le bois est assez tendre; aussi voyais-je des bandes nombreuses voler et se poser sur les plantations nombreuses qui occupent toute la partie Ouest de l'île dégagée de palétuviers.

Les Sakalavas du Ménabé ont l'habitude de donner des poignées de main franc-maçonniques, et de presser la main à deux reprises, pouce contre pouce. D'où vient cette habitude. Elle paraît être locale. Ni Arabes, ni Indiens n'ont cette coutume.

La plupart des femmes mangent du *lenghe* (140) qui a une odeur d'excrément fort désagréable, pour avoir bonne haleine et dents blanches. Lorsqu'elles le font / souvent, tant qu'elle ne cessent pas, le bord des dents devient noir et le centre seul reste tout blanc. Coutume presque universelle.

Les Antimènes ont pris, en grande partie, l'habitude des Indiennes de mettre dans le lobe inférieur des oreilles de vastes pièces de bois assez semblables à ces jetons de trictrac chinois creusés de cercles concentriques, pièces de la dimension d'une piastre (141).

Le surlendemain de notre arrivée, la femme d'un chef, du frère de Rainegourè, vient au lever du jour parler à Samat de la part de ses deux filles. "Pourquoi n'as-tu pas fait venir mes filles hier au soir; elles t'attendaient. N'es-tu pas leur mari, puisque leur soeur aînée a été ta femme pendant / quelque temps. Du reste, si tu n'en prends pas une, le blanc qui voyage avec toi n'osera pas non plus en prendre. Est-ce qu'elles ne te conviendraient pas ? Elles sont cependant jeunes et jolies." Nous nous excusâmes sur la fatigue du voyage et les fièvres qui me tourmentaient souvent la nuit.

Les rois du Ménabé ont pris l'habitude arabe et ne laissent pas sortir leurs femmes, tant qu'ils ne les renvoient pas.

L'habitude de dire *oudi* et *karibou* (142) (y a-t-il quelqu'un et entrez) commence au Ménabé Ova et a été donnée par les Arabes et

(136) *Mangahazo*.

(137) Voèmes ou haricots. Il s'agit ici du haricot *tsaramaso*, dont il existe plusieurs variétés (*mena*, *foty*, *vanda*).

(138) *Karany*. Commerçants indiens de rite chi'ite et originaires du Gujérat.

(139) *Tsiotse*. Perroquet gris très commun dans cette région.

(140) *Laingo*. *Lecontea Bojeriana* A. Rich., Rubiacées. C'est le dentrifice local.

(141) Voir note 10.

(142) *Odé* ou " Y a-t-il quelqu'un ?" *Karibo* "entrez".

627 les Indiens. Au Sud du Ménabé, on entre partout sans rien dire, / ce qui ne manque pas d'être souvent importun. Il y a aussi au Ménabé l'habitude de dire quelquefois *anareo*, vous, au lieu de *anaou*, toi, surtout en saluant : *Akouré anareo* ou *hindrou anareo* (143); en parlant à un chef (*fiasé* ou *talé*; le *naouda* (144) du Sud ne s'emploie plus guère) (145).

628 Narouve nous raconte que les Arabes et les Indiens du Maineté-rane lui ont fait toutes sortes de misères, sauf un seul, qu'elle a été quelquefois réduite à chercher son bois à brûler. Aussi, ajoutait-elle, je prie tous les matins Dieu et mes ancêtres de donner bonheur et prospérité au seul qui a été bon pour moi, mais je les prie aussi tous les matins de m'envoyer ici les autres. Je les pillerai de fond en comble. Du reste elle a acheté des marchandises / chez le fils de l'un d'eux et à la demande de paiement, elle lui a répondu qu'elle paierait à son père seulement, que celui-ci vînt chercher son paiement. Il s'en gardera. On l'a laissé insulter par ses anciennes sujettes, dont une a été jusqu'à lui arracher le *lamba*. On ne pensait pas qu'elle reprendrait le pouvoir, et par mauvaise politique, tous ces gens se sont fermés le Ménabé. Elle est revenue seule avec ses deux petits-enfants et a été bien reçue, quoique certains chefs soient contre elle.

A Tsimandrafouze, il n'y a que trois ou quatre ans que les musulmans ont eu l'autorisation de faire une mosquée et leurs chants étaient même désapprouvés au début. Quant au Sud, chez les Mahfales, ils n'ont même pas la permission de faire leurs prières au bord de la mer ou sur le pont de leur boutre; embrasser la terre, lever par conséquent certaines parties du corps et le montrer, était considéré comme acte de sorciers; ils étaient réduits à faire leurs prières dans la chambre. A Fiérène et avant l'établissement de la mosquée, au Ménabé, il leur était permis de faire leurs ablutions et génuflexions au bord de la mer, mais isolément.

ORSTOM/RCP Océan Indien 441

décembre 1976

(143) *Akore anareo*. La formule "*hindrou anareo*" est intraduisible à nos yeux.

(144) *Fiasá* est un terme réservé aux commerçants indiens qui emploient des Sakalava. *Tale* est un terme sakalava surtout utilisé dans le Nord. *Nahoda* est un terme vezo.

(145) GRANDIDIER a souligné l'ensemble du paragraphe en écrivant "erreur" dans la marge.

BIBLIOGRAPHIE

- ANTHOUARD (d')
1891 "Madagascar. Lettre de M. d'Anthouard [Voyage au pays sakalava]", *Compte Rendu des Séances de la Société de Géographie*, Année 1891, 11, pp. 273-278.
- AYMARD
1907 "Le pays sakalava", *Bulletin de la Société de Géographie de Toulouse*, XXVI, pp. 90-125.
- BIRKELI, Emil
1926 "Marques de boeufs et traditions de race. Documents sur l'ethnographie de la côte occidentale de Madagascar", *Etnografiske Museum Bulletin*, Oslo, 2, pp. 1-58.
- DOMENICHINI, Jean-Pierre
1971 *Tantaran'ny sampin-panjakana teto Imerina - Histoire des Palladiums d'Émyrne (Introduction, édition, traduction)*, Paris, thèse multigr., LXXII + 719 p.
- DOULIOT, Henri
1892 "Exploration à Madagascar", *Annales de Géographie*, I, 2, pp. 196-199.
- DUBOIS, Marcel
1892 "Notes sur l'exploration de M. Henri Douliot à Madagascar (côte occidentale)", *Annales de Géographie*, I, 2, pp. 309-323.
- FAGERENG, Edvin
1971 *Une famille de dynasties malgaches. Zafindra- vola, Maroserana, Zafimbolamena, Andrevola, Zafimanely*, Oslo, Universitetsforlaget, 98 p.
- GRANDIDIER, Alfred
1871a "Madagascar", *Bulletin de la Société de Géographie*, 6e série, 2, pp. 81-108.
1871b "Note sur les recherches géographiques faites dans l'île de Madagascar, de 1865 à 1870", *Comptes Rendus Hebdomadaires des Séances de l'Académie des Sciences*, 73, pp. 535-540.
1872 "Un voyage scientifique à Madagascar", *Revue Scientifique*, 2e série, 46, pp. 1077-1088.
1891 "Madagascar [Renseignements sur le voyage de M. Douliot sur la côte occidentale de Madagascar]", *Compte Rendu des Séances de la Société de Géographie*, Année 1891, 19-20, pp. 578-579.
1893 "Les voyageurs français à Madagascar pendant les trente dernières années", *Bulletin de la Société de Géographie*, 7e série, 14, pp. 289-300.

- GUILLAIN, Charles
1845
Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de la partie occidentale de Madagascar, Paris, Imprimerie Royale, 376 p.
- LEGUEVEL de LACOMBE, B.-F.
1840
Voyage à Madagascar et aux îles Comores (1823 à 1830), Paris, L. Desessart, 2 vol., 394 p. et 375 p.
- LOMBARD, Jacques
1976
"Le royaume Sakalava-Menabe. Résultat d'une enquête et présentation d'un corpus de traditions et de littérature orales", *Cahiers O.R.S.T.O.M.*, série Sciences Humaines, XIII, 2, pp. 173-202.
- RABEDIMY, Jean-François
1976
Pratiques de divination à Madagascar. Techniques du sikily en pays Sakalava-Menabe, Paris, O.R.S.T.O.M. (coll. "Travaux et Documents"), 234 p.
- VALETTE, Jean
1967
"Majunga vu par Alfred Grandidier en 1869", *Bulletin de Madagascar*, 17e année, 251-252, pp. 388-390.
- VERIN, Pierre
1971
Souvenirs de voyage d'A. Grandidier (1865-1870), d'après son manuscrit inédit de 1916, Tananarive, Association Malgache d'Archéologie, 50 p.
- ARCHIVES
- FLEURIOT de LANGLE
Paris, Archives Nationales, Marine,
Carton GC (2) 24.
- SAMAT, Ph.
1862
Renseignements politiques et commerciaux sur la côte Ouest de Madagascar et sur les moeurs des Sakalaves. Description des divers points importants de la côte Ouest entre Nosy-Be et le Cap Sainte-Marie (vers 1862), Paris, Archives Coloniales, Correspondance Madagascar, Carton XXV, dossier 3.

RESUME

Il nous a semblé que les carnets de notes, inédits, d'A. Grandidier, rédigés au jour le jour pendant son séjour à Madagascar de 1868 à 1870, méritent une édition critique et cela, en raison de la richesse de l'information ethnographique, historique et politique qu'ils recèlent. Aussi, et à titre d'exemple, nous présentons dans cet article, l'un de ces cahiers manuscrits qui concerne le pays Menabe où nous avons nous-même travaillé, accompagné d'une liste de l'ensemble des documents dont ce cahier est extrait.

ABSTRACT

It seemed to us that the unpublished notebooks of A. Grandidier written daily during his stay in Madagascar from 1868 to 1870 deserved an annotated publication and that because of their ethnographic, historical and political richness. Therefore as an example we present in this article one of his hand-written notebooks which treats of the Menabe region where we ourselves have worked, accompanied by a complete list the documents from which this notebook has been selected.